

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois. 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne. RÉCLAMES : 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez M. REBOUX, directeur du journal, rue Nain, 1. A Lille, chez M. BERTHET, Libraire, rue Grand-Chaussée, 10. A Valenciennes, chez M. HAVAS, Libraire, rue de la Bourse, 8. A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 12, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 8 10.

ROUBAIX, 6 NOVEMBRE 1872 LA RUPTURE DE LA GAUCHE avec M. Thiers

D'après tous les renseignements, le fait est plus que jamais certain, et il est d'une importance considérable. Nous sommes un peu surpris de voir que le parti conservateur n'y fasse pas plus attention; et pourtant, dans les luttes parlementaires qui se préparent, cette rupture doit produire des effets inattendus, et peut-être très-graves pour le pays.

Dès Bordeaux, M. Thiers avait enchaîné par des promesses occultes le parti révolutionnaire. Nous avons eu la révélation graduelle de ces promesses et de ces compromis par une foule de faits et d'actes, qui ont fini par inquiéter la majorité conservatrice et qui ont créé, à l'égard de M. Thiers, un sentiment de défiance très-justifié. — Toutefois, on n'a peut-être pas toujours assez nettement distingué le calcul politique et personnel qui a jeté M. Thiers dans l'alliance du parti radical, des propres tendances de M. Thiers; celles-ci sont restées, pour une bonne part, révolutionnaires, mais cependant l'âge, l'étude et l'expérience et aussi la possession du pouvoir les ont mitigées. M. Thiers, par intérêt politique et soif de domination, a paru plus révolutionnaire, non pas qu'il n'a été, mais qu'il n'est resté.

Il eût peut-être été utile de faire cette distinction dans la stratégie parlementaire qu'on a essayé d'opposer aux manœuvres de M. Thiers; en tout cas, aujourd'hui cette recherche un peu psychologique n'a plus d'intérêt; mais ce qui est important, c'est la rupture de la gauche avec M. Thiers, surtout dans les circonstances où elle se produit.

En effet, c'est à propos de la question constitutionnelle, et c'est au moment où, d'un côté, le comte de Chambord dit à tous ceux qui ont gardé ou retrouvé la foi royaliste : « ne faites pas de compromis républicain, ne vous prétez pas à l'établissement d'une république bâtarde funeste à la France et » déshonorante pour ses auteurs » et où, d'un autre côté, le parti radical, exalté par les apparents triomphes des dernières élections, ne veut plus supporter ni l'Assemblée nationale, qui bride ses appétits; ni la tutelle gênante de M. Thiers. Voilà ce qui fait la vraie, la grande importance de cette rupture, parce qu'elle peut aboutir à une crise des plus graves. En effet, comment M. Thiers pourra-t-il conduire à terme ses projets constitutionnels? Il voudrait, dit-on, une république appelée définitive, avec une présidence de 4 ans, au moins, à son profit. Or, la Droite votera contre et la Gauche fera de même : La République française le dit en toutes lettres. Mais alors, après un vote où plus de 350 voix peuvent repousser la Répu-

blique conservatrice de M. Thiers, qu'arrivera-t-il? Quel sera le dénouement d'une crise prévue depuis longtemps, mais soudainement mûrie? Si, dans la prévision d'un aussi terrible échec, le gouvernement ajourne ces malheureuses questions constitutionnelles, que dira le pays qu'on agite et qu'on inquiète que fera M. Thiers? que fera l'Assemblée?

On écrit de Bregenz (Vorarlberg) 5 novembre : « Le comte de Chambord vient d'arriver, et il a convoqué ici un nombre très-limité de députés de la droite pour s'entendre avec eux sur la conduite à tenir pendant la session qui va s'ouvrir. Le séjour du prince sera très-court (3 ou 4 jours à peine), et, si nous sommes bien informés, le silence a été gardé pour tous ceux qui n'étaient pas spécialement et nominativement appelés. »

On lit dans le Bien public : Des divers projets de réformes constitutionnelles qui sont à l'ordre du jour, la question de la présidence pour quatre ans et celle de l'intérim de la présidence de la République seront seules présentées immédiatement après la rentrée de l'Assemblée nationale. Le budget viendra ensuite.

Si l'on en croit le Bien public, le traité de commerce avec l'Angleterre a dû être signé hier à Londres.

L'archevêque de Paris vient d'adresser aux fidèles de son diocèse, à l'occasion des prières publiques demandées par l'Assemblée nationale, un mandement dans lequel il développe cette idée que les nations les plus puissantes sont celles qui ont montré le plus de respect pour la religion. Sa Grandeur en conclut que si la France continue à s'avancer dans la voie de l'athéisme, elle est irrémédiablement perdue comme nation. Alors, ajoute le prélat, notre belle terre de France ne sera plus foulée que par un poids vulgaire et grossier, enfermé dans le cercle étroit des instincts matériels, étranger aux sentiments nobles et généreux, c'est-à-dire par un peuple inférieur et abaissé dans l'intelligence et par suite destiné à subir le joug des autres nations. Car, en définitive, remarque Mgr Guibert, c'est l'esprit qui exerce et qui a le droit d'exercer la domination sur la matière.

L'Affaire Bazaine.
Voici les témoignages contre le maréchal Bazaine se multipliant. L'Union libérale de Versailles publie le récit d'une entrevue du maire de cette ville, M. Rameau, avec M. de Bismarck, pendant le siège de Paris. Voici un passage du dialogue : « Connaissez-vous les documents trouvés aux Tuileries? demande M. de Bismarck. — Non, monsieur le comte, répond M. Rameau, vous savez que nous sommes au secret depuis plus d'un mois. — Ces documents sont très-curieux. Il

ya des coryphées du parti démocratique un peu compromis; il faudra que je fasse paraître cela dans notre petit journal... — Vous avez tort de croire, dit M. de Bismarck, que Napoléon III n'a plus de racines; il a encore pour lui l'armée... Sur un signe négatif du maire, M. Rameau, le chancelier continua : — ... Le général Boyer, envoyé par le maréchal Bazaine, est venu pour traiter de la paix au nom de Napoléon. Si l'on traite et que nous laissons sortir la garnison de Metz, elle se retirera dans la Gironde, sous l'engagement de ne pas combattre pendant trois mois, et attendra les événements. Nous pourrions alors disposer des 200,000 hommes qui sont devant Metz; nous formerons alors sept armées avec lesquelles nous parcourrions toute la France, en vivant à ses dépens. Paris comptait sur la province, et la province compte sur Paris. C'est une double erreur !... »

En même temps, nous trouvons le renseignement suivant dans la République française : Dès le 26 octobre 1870, M. Tisserot, ministre de France à Londres, adressait à la délégation de Tours une dépêche où il rendait compte à M. de Chandonry de l'entrevue qu'il avait eue avec le général Boyer. Des déclarations mêmes du général il résultait que le maréchal Bazaine avait proposé au prince Frédéric-Charles et à M. de Bismarck une convention militaire, aux termes de laquelle l'armée de Metz, MOYEN-NANT L'ENGAGEMENT DE NE PAS SERVIR UN CERTAIN TEMPS CONTRE LA PRUSSE, devait être libre de se retirer avec tous les honneurs de la guerre sur un point quelconque du territoire français, devenu par le fait une sorte de terrain neutre. Le maréchal restant à la tête de ses troupes se proposait d'appeler au milieu d'elles le Corps législatif dissous le 4 septembre, dont le premier acte aurait été de reconstituer la régence.

Où est la femme ?
Un juge d'instruction avait l'habitude, quelque fut le cas soumis à son enquête, de demander : Où est la femme ? Il se serait prudent de procéder ainsi à l'égard de beaucoup des nouveaux catholiques. Le prêtre apostat Anton, chef de ces individus en Autriche, a eu l'imprudence d'intenter un procès à un brocheur, qui, entre autres accusations, lui avait reproché une conduite déréglée. Le procès a été établi de la manière la plus évidente que le malheureux Anton n'avait pas à se reprocher que son apostasie. Le Nord de Bruxelles, peu sympathique à ce qu'il appelle encore les ultramontains, publie les réflexions suivantes sur ce procès : « Le jury, après avoir écarté le délit en ce qui touchait certaines allégations relatives aux mœurs de M. Anton, allégations dont la preuve avait été faite devant la cour, a répondu affirmativement à d'autres questions se rapportant à un ordre d'idées qui appartenait plus exclusivement au domaine religieux; conformément à ce verdict, l'auteur de la brochure a été condamné à un mois d'emprisonnement. L'emprisonnement, sans attendre l'issue du pourvoi en cassation annoncé par le défen-

seur du prévenu, a relevé ce dernier de la condamnation qu'il avait encourue. La presse judaïco-libérale de Vienne critique sévèrement cet acte de la clémence souveraine dans lequel elle prétend voir un indice des tentatives ultramontaines de l'empereur François-Joseph. La vérité est que les sympathies ou les antipathies pour l'ultramontanisme n'ont rien à voir en cette affaire.

L'histoire du Père Anton a scandalisé à juste titre l'opinion publique en Autriche; rarement on a vu se révéler d'une façon aussi ignoble l'hypocrisie d'un prêtre cherchant à cacher sous le manteau de la religion la dépravation de ses mœurs, et profitant des immunités de sa position pour se livrer à tous les débordements. Ce personnage était doublement coupable puisqu'il se posait en réformateur, et le révélateur de ses turpitudes; a rendu service à la moralité publique; si la justice a dû frapper l'auteur de la brochure, c'est que cet opuscule renfermait des passages auxquels le jury n'a pas pu s'empêcher de reconnaître un caractère diffamatoire, mais c'est là précisément un des cas où le droit de grâce trouve tout naturellement sa place, et, quoi qu'en dise la Nouvelle Presse libre, le décret en question sera accueilli en Autriche avec une satisfaction générale, par les adversaires des ultramontains aussi bien que par les ultramontains eux-mêmes. »

Les radicaux et surtout les radicales ont plus d'effronterie qu'on ne le suppose. Voici madame Juliette Lambert ou plutôt M^{me} Edmond Adam, qui écrit l'histoire de Gambetta et le représente enfermé à Lille par les Prussiens, souffrant les horreurs de la faim et de la soif ! On sait ce que M. Gambetta est venu faire à Lille pendant la guerre. Il est venu organiser les campagnes de M. Faidherbe et perdre son paletot de fourrures qui lui a été volé dans une réception de frères et amis. Le Courrier de France fait à ce sujet les réflexions suivantes : Le Rappel publie depuis quelque temps, sous le titre de Journal d'une parisienne, des Mémoires sur le premier siège de Paris par M^{me} Juliette Lambert. Le Rappel ajoute, entre parenthèses : M^{me} Edmond Adam. Ce qui ne laisse pas que de nous surprendre. Car pourquoi adopter un pseudonyme et le faire suivre immédiatement du nom réel de l'auteur ? A quoi bon prendre un masque si l'on a l'intention de l'ôter, de le remettre, l'enlever de nouveau toute la soirée ? Dans ce journal, écrit par une assiégée de Paris qui veut avoir l'honneur de rester inconnue puisqu'elle prend un pseudonyme et le plaisir de ne l'être pas puisqu'elle fait connaître son nom, nous trouvons à la date du 27 janvier 1871, ces mots qui nous ont fait longuement réfléchir : « Nous n'avons de nouvelles de la province que par M. de Bismarck. Sont-elles aussi vraies qu'elles sont inquiétantes ? Pauvre Gambetta ! comme il doit souffrir là bas enfermé dans Lille ! Pauvre grand patriote ! »

Que les amis de M. Gambetta se soient alors volontiers représentés le dictateur enfermé dans une place, nous l'admettons : que, grâce à leur imagination, ils aient vu

le grand patriote » subissant les rigueurs d'un siège prolongé, manquant de pain et de viande, réduit aux dernières ressources d'un assiégé, décidé à périr plutôt qu'à se rendre et déterminé à vendre chèrement une vie déjà épuisée par les fatigues et les privations, on peut encore l'admettre.

Mais que, deux ans après, quand la vérité est connue depuis longtemps, quand on sait avec quel soin M. Gambetta s'est tenu éloigné des champs de bataille et des places assiégées, quand on a appris que les expéditions militaires du dictateur se sont bornées à deux voyages, l'un de Tours à Bordeaux, l'autre de Bordeaux à Saint-Sébastien, on devrait rayer de mémoires trop complaisants des notes qui, destinées à produire l'enthousiasme, n'excitent que le rire.

Le Rappel devrait aussi éviter, dans le même numéro qui montre l'ex-dictateur « enfermé dans Lille », de blâmer M. Prévost et l'Assemblée nationale d'avoir signé la paix, et de les présenter s'en faisant un titre de gloire.

Le Rappel pense sans doute que deux ans presque écoulés sont un long espace, et que, dans notre temps si agité et au milieu de notre France si oublieuse, un laps même plus court suffit pour permettre aux passions déchaînées d'entièrement dénaturer l'aspect des choses.

Aussi convient-il de rappeler le Rappel à la réalité, et de dissiper ses rêves imaginaires et ses fantastiques illusions.

Puisqu'il lui plaît d'invoquer, dans le même numéro, la fin de janvier 1871 et de montrer d'un côté un « pauvre grand patriote », enfermé dans Lille, et de l'autre l'Assemblée énumérant, comme titre de gloire, la cession de deux provinces, nous lui opposerons : ici d'incapables et insensés dictateurs qui n'avaient aucun pitié des maux de la France, là des députés honnêtes et consciencieux, qui avaient accepté la lourde tâche de réparer les folies des premiers.

Nous ferons enfin remarquer au Rappel qu'il fallait beaucoup de courage à nos députés pour supporter une responsabilité pareille, et qu'ils en ont plus témoigné en signant la paix que M. Gambetta durant toute sa dictature. Au surplus M. Thiers, qui soutient le Rappel, avait déclaré le traité inévitable. Ce ne sont pas les signataires d'un traité qui en sont responsables devant l'histoire, si accablant qu'il soit, mais bien les stratèges improvisés qui ont compromis follement le sort des armées par leurs ordres saut grenus et insensés. Aussi souvent les radicaux reprocheront à l'Assemblée la ratification du traité de Versailles, aussi souvent nous les rappellerons à plus de pudeur.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)
Paris, 5 novembre 1872.

La situation actuelle jugée par la magistrature.

Je recommande particulièrement à votre attention l'article publié ce matin par la Gazette des Tribunaux, à pro-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 7 NOVEMBRE 1872

— 36 —

LE GOUFFRE

PAR ÉLIE BERTHET

DEUXIÈME PARTIE

X.

Les garde-malades.

Sans doute le miracle qu'on n'osait espérer s'était accompli; car huit jours plus tard, Philippe de Montcel était encore vivant. Mais, avant de pénétrer dans sa chambre, disons que ce jour-là, le soir du huitième jour, dans une pièce d'entrée qui la précédait.

Cette pièce, destinée à recevoir plusieurs lits en cas de besoin, offrait un aspect un peu lugubre. Les murs, blanchis à la chaux, n'avaient d'autres ornements que des images de piété, encadrées de bois noir, et un christ de plâtre. Près de la porte était suspendu un bénitier en faïence. Il y avait pour meubler les trois ou quatre chaises de

paille et une table sur laquelle brûlait une lampe de cuivre, vu que la nuit commençait à tomber.

Plusieurs femmes se trouvaient là, d'âge différent et de conditions différentes, mais toutes de la connaissance du lecteur. C'étaient d'abord M^{me} Frémont et sa fille Emilie, puis l'ouvrière Marceline, et enfin la mère Rambaud, cette terrible virago qui avait joué un rôle si odieux à la fête de la papeterie. Emilie échangeait quelques mots à voix basse avec sa mère; Marceline se tenait à l'écart d'un air timide; quant à la Rambaud, elle s'était campée sur une chaise et, pour ne pas perdre de temps, tricottait un bas de laine qu'elle avait tiré de la poche de son tablier. Chacune d'elles regardait les autres sans hostilité, mais avec réserve et froideur, comme si une sorte de rivalité eût existé entre elles.

Tous les bruits extérieurs s'étaient éteints, et un calme mélancolique régnait dans la maison. A peine si, à longs intervalles, on entendait une porte se refermer à l'extrémité des bâtiments, un faible murmure de voix s'élever dans le corridor voisin, un gémissement s'échapper d'une salle.

Enfin, une religieuse, portant le costume si connu des sœurs grises, entra, un bougeoir à la main. C'était sœur Balbine, excellente femme qui avait vieilli au service de toutes les souffrances, de toutes les infirmités du département, et qui était « la supérieure » des religieuses attachées à l'hospice.

Nous disons « supérieure », bien qu'elles ne fussent que deux pour cet office de charité, une vieille et une jeune, selon l'usage. Mais sœur Balbine et sa compagne suffisaient, avec l'assistance d'un infirmier, à leur tâche présente; car, outre Philippe de Montcel, il ne se trouvait pas plus de quatre ou cinq malades dans la maison.

Sitôt qu'elle parut, les femmes se levèrent avec empressement. — Comment va-t-il, sœur Balbine? demanda-t-on.

Avant de répondre, la religieuse posa son bougeoir sur la table, tira une tabatière de corne et se bourra le nez d'une énorme pincée de tabac. Sœur Balbine, il faut bien le dire, avait la passion du tabac, le seul défaut que son confesseur eût jamais eu l'occasion de lui reprocher.

Toujours le même état, mesdames, répondit-elle enfin en pesant chacune de ses paroles; la respiration est très-difficile et la fièvre ne tombe pas... Du reste, M. le docteur va venir faire le pansement du soir et nous verrons quelle sera son opinion.

Mais qui passera la nuit auprès du malade, chère sœur? demanda Emilie avec vacité; ma mère et moi, nous réclamons le privilège de veiller auprès de notre ami.

Et je m'y entends un peu, sœur Balbine! ajouta M^{me} Frémont d'un air de suffisance. — Eh bien! pourquoi pas moi? dit

Marceline; est-ce qu'il n'est pas notre ami comme aux autres?

— Et moi donc, s'écria la mère Rambaud avec sa rudesse ordinaire, croit-on que je ne saurais pas m'y prendre? Faut pas que tout soit pour les dames et les princesses. Je n'ai pas besoin, moi, pour le soulever de toutes ces mécaïques qu'on a manigancées autour de son lit. Je le prends dans mes bras, comme un enfant, et je le berce gentiment, comme mes garçons et mes filles quand ils étaient petits... On dit la Rambaud par-ci, la Rambaud par-là... Mais la Rambaud, quoiqu'elle soit criarde, ne manque pas de cœur, et en définitive elle n'a jamais cassé personne.

— Vous n'avez pas toujours parlé ainsi, mère Rambaud, répliqua Marceline, avec une pointe d'ironie; et sans remonter plus haut que le soir du bal, vous n'étiez pas déjà si tendre pour M. de Montcel!

— Répète un peu cela, la Marceline, et tu vas porter la marque de mes cinq doigts sur ta figure de papier mâché!... Prétend que je ne suis pas la meilleure pâte... Au fait, poursuivait la commère, à qui sa conscience faisait certains reproches, peut-être avais-je un peu d'humeur ce soir-là, car ma machine à coudre n'est arrivée que le surlendemain... Il ne pouvait pas en donner à tout le monde à la fois, ce digne homme du bon Dieu! Mais c'est fini; qu'il vive ou qu'il meure, la Rambaud l'aimera, ce cher mignon! Si on se cotise encore pour lui payer une couronne, il aura tous les gros sous de la

tirelire, et les méchantes gens, comme il y en a, osent dire du mal de lui, mon fils a juré de leur démolir la mâchoire à coup de poings... Avertis ton surnois de Schmidt d'y prendre garde!

Il sembla que le nom de Schmidt retint sur les lèvres de Marceline une réponse piquante; la jeune fille rougit et se réfugia dans un coin.

Mais enfin, reprit Emilie avec insistance, il faut décider, sœur Balbine, qui veillera la nuit, auprès du blessé... J'espère que ce sera moi?

— Ou moi, crièrent les autres femmes. Pendant ce débat, la vieille religieuse n'avait cessé d'aspirer prise sur prise, en regardant, tour à tour, avec une bonhomie narquoise, chacune des interlocutrices.

— Si vous le permettez, mesdames, répliqua-t-elle enfin, ce ne sera aucune de vous. Nous acceptons volontiers vos services pendant le jour; depuis une semaine, chacune de vous passe plusieurs heures de la journée auprès de M. de Montcel qui ne s'en doute pas, car il est absolument défendu de lui parler et il ne reconnaît personne. Mais ma chère sœur Gabrielle s'est réservée expressément de veiller toutes les nuits, et elle n'entend pas qu'on usurpe ses fonctions.

Sœur Gabrielle doit être épuisée d'avoir passé sept nuits consécutives... et d'ailleurs elle a d'autres malades à soigner.

— La Providence y pourvoit, ma fille!